



ED JONES/AFP VIA GETTY IMAGES

Brûler l'Amérique—pour s'en prendre à Trump ?

Il s'agit de bien plus qu'un seul homme.

- Richard Palmer
- [30/05/2024](#)

Donald Trump et Joe Biden ont tous deux emporté des documents classifiés chez eux. Pourtant, Trump est poursuivi et pas Biden. Donald Trump a été accusé de viol. Sa victime présumée ne se souvient pas de l'année où cela s'est produit, n'en a rien dit pendant des décennies et certains des rares détails qu'elle a fournis se sont révélés faux. Trump a affirmé son innocence, mais le tribunal a jugé qu'il s'agissait là de diffamation, et l'a condamné à une amende de 83 millions de dollars.

Letitia James, procureure générale de l'État de New York, a mené sa campagne sur le thème de l'élimination de Trump. « Montrez-moi l'homme et je vous montrerai le crime », la maxime attribuée au chef de la police secrète de Joseph Staline, est devenu réalité en Amérique. Elle a fini par le trouver : Donald Trump a contracté un prêt commercial, en donnant aux banques des détails sur ses propriétés et sur leur valeur estimée, selon lui. Les banques ont fait leur propre évaluation, lui ont prêté de l'argent, ont été remboursées et sont désireuses de continuer à faire des affaires avec lui. Pourtant, un juge new-yorkais a cité des chiffres absurdement bas concernant la valeur de la propriété et a jugé que M. Trump avait commis une fraude. Il doit verser 350 millions de dollars, en plus de 100 millions de dollars d'intérêts. Le *New York Times* a admis qu'il était impossible de trouver un seul exemple où on a eu recours à cette loi en l'absence de victimes. Avant de faire appel, M. Trump devra quand même verser l'argent—ce qui signifie qu'il perdra probablement des millions dans cette vente au rabais. D'autres hommes d'affaires craignent de devoir eux aussi payer une amende d'un demi-milliard de dollars si un juge n'est pas d'accord avec l'évaluation de leur propriété. La gouverneure de l'État de New York, Kathy Hochul, les a rassurés : « Je pense qu'il s'agit vraiment d'une circonstance extraordinaire et inhabituelle, et que les New-Yorkais respectueux de la loi et des règles, qui sont des hommes d'affaires, n'ont pas à s'inquiéter, car ils sont très différents de Donald Trump et de son comportement. » Il s'agit de s'en prendre à un seul homme.

PT_FR

Mais bien sûr, d'autres s'inquiètent : si la loi est contournée pour s'en prendre à Donald Trump, qui sera le prochain ?

Dans son livre *Civilization*, l'historien Niall Ferguson cite l'État de droit comme l'un des six piliers de la civilisation. Churchill l'a défini en termes simples : « Le principe central de la civilisation est la subordination de la classe dirigeante aux coutumes établies du peuple et à sa volonté telle qu'elle est exprimée dans la Constitution. »

Le mentor de Ferguson, David Landes, a fait la même remarque dans son livre *Wealth and Poverty of Nations : Why Some*

Are So Rich and Some So Poor (Richesse et pauvreté des nations : Pourquoi certaines sont si riches et d'autres si pauvres). Landes fait remonter l'origine de ce principe à la Bible. Dès l'Exode, lorsque l'autorité de Moïse était contestée, il répondait : « Je ne leur ai pas même pris un âne, et je n'ai fait de mal à aucun d'eux. » N'importe quel autre souverain de l'époque pouvait prendre votre âne s'il le désirait.

Moïse a donné pour instruction aux juges d'être scrupuleusement impartiaux afin de ne pas faire pencher la loi en faveur des riches ou des pauvres (Lévitique 19 : 15 ; Deutéronome 1 : 17). Comme toutes les lois de la Bible, il s'agit de lois de cause à effet immuables.

Aujourd'hui, la partialité de la loi est routinière. La police réprime brutalement les manifestations anti-confinements, mais lorsque les manifestants écologistes bloquent les principaux axes routiers, elle leur distribue de l'eau. En février, un juge britannique a libéré trois femmes accusées de terrorisme parce qu'il sympathisait avec le Hamas. Dans le même temps, il a condamné un ancien officier de police à 20 semaines de prison pour avoir partagé en privé une blague que le juge considérait comme raciste.

Les tribunaux américains sont prompts à libérer les manifestants de *Black Lives Matter*. Après des mois de manifestations nocturnes et violentes à Portland, dans l'Oregon, en 2020, les autorités n'ont présenté que 100 cas. Un an plus tard, 60 d'entre eux avaient été classés sans suite. Dans de nombreux cas, les procureurs abandonnent tout simplement les poursuites à condition que l'accusé ne soit plus dans le collimateur de la police pendant un certain temps. Les personnes arrêtées pour avoir manifesté le 6 janvier 2021 n'ont pas eu la même possibilité.

L'Amérique a toujours connu de violents désaccords politiques. Après tout, Aaron Burr a tué Alexander Hamilton en duel. La grande différence à notre époque est que l'État de droit n'est plus considéré comme plus précieux que ces rivalités.

Pour beaucoup, l'élimination de l'État de droit n'est pas un sous-produit malheureux de l'objectif plus large de s'en prendre à Trump. C'est la raison même pour laquelle ils veulent l'attaquer en premier lieu.

Dans une déclaration célèbre, Barack Obama a dit qu'il voulait « transformer fondamentalement l'Amérique ». Après la fin de son mandat, il s'est plaint que « l'Américain moyen ne pense pas qu'il est nécessaire de complètement démolir le système et le refaire ». Une telle transformation fondamentale pourrait-elle signifier l'abandon de l'État de droit ?

La théorie critique de la race, promue par la gauche radicale, appelle explicitement à cela. Richard Delgado et Jean Stefancic, affirment dans leur ouvrage de référence *Théorie critique de la race : une introduction*, que les spécialistes de la théorie critique de la race sont fondamentalement en désaccord avec le libéralisme parce que « de nombreux libéraux croient en l'indifférence à la couleur et aux principes neutres du droit constitutionnel ». Ces spécialistes « sont également très méfiants à l'égard d'un autre pilier libéral, à savoir les droits ». Les lois et les droits entravent la justice sociale. Ils doivent donc disparaître.

Dieu est un législateur. Il donne à l'humanité Sa loi, basée sur des principes d'amour. L'obéissance à cette loi apporte automatiquement des bénédictions. La désobéissance entraîne des malédictions. Dans la mesure où les lois d'un gouvernement humain s'alignent sur ces réalités, la nation prospère. L'existence même de l'État de droit—le fait que la loi soit au-dessus des dirigeants—conduit à une stabilité qui n'existe pas autrement. Et il n'y a pas de tricherie ou de contournement possible.

Le grand adversaire de Dieu s'oppose donc à la loi. Même dans les milieux chrétiens, on hésite à parler du diable. Pourtant, en décrivant l'origine de Satan, Ézéchiël 28 : 15 dit : « Tu as été intègre dans tes voies, depuis le jour où tu fus créé *jusqu'à celui où l'iniquité* a été trouvée chez toi. » La haine de la loi est un élément fondamental de la personnalité de Satan.

Cet être sans loi inspire la marée montante de l'anarchie. Pour ce mouvement, la destruction de l'État de droit n'est pas un dommage collatéral. Elle fait partie de l'objectif final.